



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 février 2020
(OR. en)

5371/20
ADD 1
LIMITE
PV CONS 2
RELEX 36

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)
20 janvier 2020

SOMMAIRE

Page

Activités non législatives

3.	Actualité.....	3
4.	Sahel	3
5.	Diplomatie climatique	3
	Conclusions	
4.	Divers.....	3
	ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	4

Activités non législatives

3. Actualité

Le haut représentant a communiqué des informations au Conseil sur les tout derniers développements intervenus au **Venezuela** et a soutenu Juan Guaidó en tant que président de l'Assemblée nationale; la situation en **Bolivie**; et il a rendu compte de la visite qu'il a effectuée en **Inde** les 16 et 17 janvier 2020 et des réunions qui ont eu lieu, notamment en vue de préparer le 15^e sommet UE-Inde.

Le Conseil a été informé par l'Allemagne des résultats de la **conférence de Berlin** et a procédé à un échange de vues sur la voie à suivre.

4. Sahel

Échange de vues

Les États membres ont discuté de la situation en matière de sécurité dans la région du Sahel et ont procédé à un échange de vues sur le mandat et le champ d'application des missions de formation de l'UE existantes. Le soutien aux pays du G5 Sahel, y compris aux forces armées locales, a été considéré comme un élément essentiel pour contribuer à stabiliser la situation globale.

5. Diplomatie climatique

Échange de vues

Conclusions

5191/20

Adoption

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les lignes d'action possibles et les démarches diplomatiques qui pourraient soutenir la réalisation des objectifs climatiques. Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 5191/20.

6. Divers

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la question des forages non autorisés/illégaux en Méditerranée orientale, soulevée par Chypre, et a marqué son accord sur une déclaration à inscrire au procès-verbal du Conseil.

Déclarations relatives aux points "B" non législatifs figurant dans le document 5217/20

Concernant le
point 6 de la liste **Divers**
des points "B":

DECLARATION DU CONSEIL

"Eu égard aux nouveaux forages illégaux effectués par la Turquie dans la zone économique exclusive de la République de Chypre, le Conseil invite le groupe de travail concerné à accélérer et à achever ses travaux relatifs à l'établissement d'une liste des personnes physiques et entités impliquées dans les activités illégales susmentionnées."
